



RÉCOLEMENT DE LA COLLECTION

Collection « Tapisseries des droits de l'homme »

PROCÈS-VERBAL

En application :

- De la loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France.
- De l'arrêté du 25 mai 2004 fixant les normes techniques relatives à la tenue de l'inventaire, du registre des biens déposés dans un Musée de France et au récolement.
- De la circulaire du 27 juillet 2006 relative au récolement décennal des collections.

Provenance de la collection

La suite des Tapisseries des Droits de l'Homme, qui comporte sept éléments, est une commande faite par François Mitterrand à l'occasion de la célébration du bicentenaire de la Révolution française en 1989. Les cartons ont été réalisés par Richard Texier et le tissage a été effectué dans les ateliers d'Aubusson. Les mutuelles d'assurance du territoire niortais M.A.A.F., M.A.C.I.F. et M.A.I.F. ont apporté leur mécénat pour la réalisation de quatre tapisseries qui ont en 1998, grâce à un don, intégré les collections des musées de Niort.

Statut de la collection

Les objets acquis avant le 1^{er} avril 2000 sont propriété de la ville de Niort et la gestion en a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Niort le 1^{er} avril 2000 par délibération du 25 février 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2014 la gestion est transférée à la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
15.01.2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C35-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture 18/03/2016

Identification/nature/typologie

La collection comporte quatre items :

- 998.34.1 : Plusieurs raisons d'espérer
- 998.34.2 : Bientôt tout va danser
- 998.34.3 : Les instruments pour se piloter
- 998.34.4 : De là-haut, on voit tout

Constat d'état

Les quatre items nécessitent un nettoyage.

Localisation

La collection qui fait l'objet d'un nouveau conditionnement en 2015, est, à ce jour, conservée dans la réserve textile/orfèvrerie au R-1 du musée Bernard d'Agesci.

Récolement

Le récolement a été effectué en octobre 2014 en procédant à la vérification des quatre dossiers d'œuvres, des cahiers d'inventaire et de la base de données informatisées AlienorWebPro sur laquelle les quatre items sont enregistrés. Le marquage a été vérifié et aucun manque n'a été constaté. Le récolement a été réalisé par Fabienne Texier, attachée de conservation.

Conclusion

Bilan : quatre items ont été vus lors de ce récolement, ce qui correspond à la totalité de la collection.

Visa du Conservateur en chef du patrimoine,

Laurence Lamy



Communauté d'Agglomération du Niortais – Service des musées
Procès verbal de récolement
15.01.2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20160314-C35-03-2016-1-
DE
Date de télétransmission : 18/03/2016
Date de réception préfecture : 18/03/2016